

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE
COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} FEVRIER 2022

Ordre du jour

Délibérations soumises au vote :

- 2022-01 : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2022
- 2022-02 : Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG 69 dans le cadre d'une convention unique
- 2022-03 : Adoption du programme partenarial des études métropolitaines avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise « EPURES » et avenant annuel n°2
- 2022-04 : Adoption du programme des études métropolitaines avec l'Agence d'urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise et l'avenant annuel n°2
- 2022-05 : multitud' 4 : approbation de la convention partenariale relative à l'exploitation et la maintenance du référentiel de données

L'an deux mille vingt-deux le 1^{er} février à 12H00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 26 janvier 2022, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	S	X		X	
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X		X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	REYNAUD	Hervé	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BOUCHET	Patrick	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JANDOT	Marc	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JULIEN	Christian	S	X		X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X		
Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL	Monsieur	BAGNON	Fabien	T	X		X	
Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL	Madame	BURRICAND	Marie-Christine	S		X		
Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X		X	

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
<i>Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X		
Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL	Madame	CHAVEROT	Virginie	T	X		X	
<i>Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>		X		
Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL	Madame	COLLIN	Blandine	T	X		X	
<i>Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		X		
Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X		X	
<i>Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VIEIRA</i>	<i>Matthieu</i>	<i>S</i>		X		
Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X		X	
<i>Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais - SYTRAL</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X		
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X		X	
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X		X	
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 20

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 20

Date de convocation du Conseil : 26 janvier 2022

Secrétaire élu : Mme Karine LUCAS

Compte-rendu affiché le :

Bilan d'activité de l'année 2021 :

Contexte :

L'année 2021 s'est inscrit dans un contexte de bouleversements institutionnels et d'incertitudes pour les acteurs de la mobilité du périmètre de l'AML :

- L'impact du COVID-19 sur la mobilité, mais plus largement sur l'activité économique, les comportements des usagers des TC ou encore sur les évolutions en matière d'organisation du travail et des modes de vie,
- Le renouvellement des instances politiques départementales et régionales, la reprise de délégation par la Région des réseaux interurbains des départements 42, 38 et 43,
- Le redécoupage du territoire au niveau des AOML suite à la LOM et l'installation de l'EP AOM TL.

Dans la même période, les membres du SMT AML définissent des orientations politiques et stratégiques, incluant également des changements de Délégation de Services Publics :

- Définition du plan de mandat de l'EP AOM TL 2021 / 26 (sur le périmètre TCL) voté le 17/12/2020, et le lancement de la consultation métro,
- L'élaboration du PDM de la CAPI et de VCA,
- Le changement de DSP pour VCA et la CAPI et celui en cours pour Saint-Etienne Métropole,
- L'élaboration d'une nouvelle feuille de route de la Région à horizon 2035 en matière de mobilité qui serait présentée à l'été 2022.

En ce qui concerne le SMT AML, une modification des statuts a été votée en début d'année pour élargir la dimension transport à toutes les mobilités suite à la LOM, préciser les périmètres statutaires et de projets et la formalisation des conditions d'intervention du SMT AML sur des actions partenariales comme multitudes, et enfin d'inscrire le nouveau siège du SMT et les modalités de participation d'éventuels nouveaux membres. Le comité syndical et le bureau ont par ailleurs été renouvelés partiellement suite aux élections régionales.

Dans ce contexte, le SMT AML a réalisé sa feuille de route 2021 et ses missions en assurant, malgré la distanciation physique parfois, une relation de proximité avec les acteurs des territoires. Son programme 2021 s'est concentré sur ses compétences clefs, missions « cœur de métier », tout en capitalisant sur les nouveaux acquis en matière d'animation et de connaissance territoriale.

Le SMT AML et ses membres, associés aux partenaires des territoires ont contribué en 2021 à construire une mobilité plus lisible, accessible et durable pour les habitants de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne :

- Pour faire davantage connaître la facilité et le gain financier du titre multimodal T-libr qui relie les usagers des territoires membres du SMT, en faire bénéficier d'autres territoires qui nous ont sollicité
- Pour optimiser les outils d'information développés par les membres et partenaires sur les possibilités d'utilisation des TC et modes actifs (la préparation du nouveau référentiel de mobilité multitudes4).
- Pour comprendre, étudier et favoriser le passage d'un mode transport à un autre en particulier dans les Pôles d'Echanges Multimodaux (le Plan d'Actions Intermodalité, les travaux de rabattement vers les gares dont les P+R, le lancement des webinaires « L'intermodalité en mode pratique »).

- Pour renforcer la compréhension des pratiques de mobilité des usagers, des offres proposées et des enjeux voire propositions d'actions communes pour les 10 ans, au niveau de « l'Aire Métropolitaine Lyonnaise » (pour le RER) ou des territoires (pour le groupe mobilité de la Plaine Saint Exupéry)

Sept chantiers ont été développés en 2021 :

1. Le système RER de l'aire métropolitaine Lyon et Saint-Etienne :

Le SMT AML est considéré comme l'acteur pertinent pour réfléchir et aider à préparer à la mise en œuvre d'un système « RER à la lyonnaise ». En effet, il est :

- à la bonne échelle géographique et partenariale
- complémentaire aux instances déjà existantes pouvant traiter du sujet RER

Etant donné les contraintes techniques et financières autour des nœuds ferroviaires, il est vraisemblable que le système RER progressera par étapes, avec potentiellement des branches et bassins plus favorables et rapides pour faire évoluer les niveaux de service aux usagers dès ce mandat et le suivant.

L'année 2021 a permis de :

- Valider une feuille de route et un calendrier de travail 2021/22
- Faire l'historique des études et réalisations passées et en cours sur les étoiles ferroviaires en lien avec le RER sur l'AML depuis les années 2000
- Valider de façon collective des grands principes de base : périmètre géographique, briques et caractéristiques constitutives d'un RER
- Produire un benchmark européen, en approfondissant 8 aires métropolitaines européennes dotées d'un système RER pouvant inspirer les membres et les partenaires du SMT : ce benchmark a été finalisé en décembre 2021 et sera présenté au bureau du 13 janvier 2022. Plusieurs livrables seront proposés en format synthétique et monographique.
- Partager des études et projets menés ou en cours chez les membres et partenaires : une étude de l'Inter-Scots analysant les types de besoins de mobilités à grandes échelles entre territoires a été partagée, ainsi que le cas du RER Léman Express, étant donné l'implication forte de la Région.

La contribution à ce programme a été réalisée en interne et avec le concours des agences d'urbanisme.

2. T-libr : 2021, améliorer la connaissance du titre sur le périmètre des membres du SMT, préparer l'extension territoriale pour d'autres usagers et la grande échéance du lancement du titre occasionnel 2022 :

Un calendrier de travail 2021-2022 a été partagé autour de l'extension zonale (création de nouvelles zones), de l'extension de gamme (création de titres occasionnels très attendus) et l'extension des supports (apparition de titres dématérialisés pour compléter ceux disponibles sur carte Oura et rendus particulièrement utiles en lien avec l'apparition des titres occasionnels).

En termes de communication, il est à noter :

- La réactualisation des tarifs 2021 sur les supports T-libr pour diffusion, en septembre 2021, dans les points de vente des 5 réseaux accessibles avec le titre (12 800 documents distribués).
- La réalisation et diffusion auprès du grand public d'un plan papier visant à favoriser la compréhension de l'offre T-libr à l'échelle de l'AML, les lignes et services inclus dans le titre ainsi que la logique zonale avec les 4 combinaisons possibles, d'une à quatre zones. Le plan donne à voir les principales lignes de transports collectifs accessibles avec le titre, des éléments sur les coûts, gains de temps et conditions d'achats qui répondent aux attentes des usagers et non-usagers telles qu'identifiées dans l'enquête SMT AML / Région / SNCF

Voyageurs de 2019. Les plans ont été tirés en 13 000 exemplaires, selon les souhaits exprimés par les membres, et diffusés aux points de vente en décembre 2021.

- Pour compléter ces productions papiers, le développement d'outils web a été lancé avec un site d'information spécifique à T-libr (mise en ligne prévue début 2022).

En termes d'élargissement / extension des offres T-libr, en 2021 :

- Une première phase d'analyse approfondie a été menée pour une extension géographique avec la création de deux nouvelles zones, en réponse à la demande des territoires, sur les périmètres de la CA Villefranche Beaujolais Saône (réseau Libellule) ainsi qu'une zone commune à la CC de Miribel et du Plateau et à la 3CM. L'extension/création d'une zone CCMP/3CM nécessite l'adhésion des deux EPCI, également AOM, concernés avec un arbitrage sur le montant de la contribution, le tout dans des délais contraints (premier semestre 2022 pour une mise en œuvre en janvier 2023). Un bureau d'études spécialisé a été mobilisé (Kisio), 5 groupes de travail partenariaux ont été réunis pour étudier les tarifs cibles potentiels, les reports de titres et pertes de recettes et scénarios de répartition entre partenaires.
- Le lancement des premiers échanges sur un titre événementiel lié à la Biennale Internationale du Design de Saint-Etienne (BIDS) 2022 ont pour objectif de dresser un bilan des actions à l'occasion de la précédente édition (2019) et faire émerger une nouvelle proposition de titre à présenter aux élus, parties prenantes de ce titre, en 2022.
- La préparation du titre occasionnel T-libr étant liée en grande partie au calendrier de changement de billettique TCL, elle a dû être reportée en 2022.
- Bilan T-libr des ventes et validations : jusqu'à l'été 2021, la baisse des ventes T-libr est d'environ 28% par rapport à la situation d'avant la pandémie de COVID-19. La comparaison avec les réseaux des membres du SMT AML ne montre pas d'effet spécifique à cette gamme multimodale zonale. Les observations et interrogations sont les mêmes : les périodes se suivent et ne se ressemblent pas. L'usage de la voiture particulière et du vélo avec des jours de pointe les mardis et jeudis semble se préciser mais les variations fortes de fréquentation ne permettent pas encore de prédire ce que pourrait être « le monde d'après ». Les techniciens du groupe de travail T-libr partagent l'intérêt d'une démarche de présentation d'initiatives menées ailleurs en France avec des tarifications nouvelles cherchant à apporter un peu de flexibilité par rapport à l'abonnement classique.

L'action autour de T-libr a représenté en 2021 une dépense d'environ 67 000€ TTC, avec également l'appui des Agences d'urbanisme pour la consolidation des données 2021.

3. L'information voyageurs augmenté au service de la multimodalité : vers un multitud' 4, trait d'union au service de toutes les mobilités :

multitud' 3 :

Pour mémoire, en 2020, avec les périodes de confinement et de télétravail, l'échéance de multitud' 3 avait dû être repoussée de janvier à octobre 2021. Malgré tout, l'animation du partenariat multitud' 3 s'est poursuivie jusqu'à son terme au 26 octobre, date de lancement technique de multitud' 4.

multitud' 3 a ainsi donné lieu à 10 rapports mensuels d'activité, 4 ateliers territorialisés de formation à l'outil d'analyse des offres associé au référentiel (outil TAO), selon les besoins exprimés par les membres du SMT et les partenaires multitud'. Sur sollicitation de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en vue d'alimenter son outil Plaine-mobilité.fr, une convention de mise à disposition des données de multitud' 3 a été signée le 11 mars.

La deuxième demande de paiement du FEDER (environ 50% des coûts du projet) a été transmise pendant l'année. La mise en exécution du paiement des prestations correspondantes (de mi-2018 à fin 2020) a été confirmée en décembre 2021. En fin d'année 2021, conformément à la convention partenariale, le solde des participations dues a été transmis aux partenaires (hors membres du SMT). L'exercice 2021 a ainsi

permis de demander le solde des contributions à ce projet avec un niveau de participation proche de celui des exercices 2019 et 2020.

Les dépenses allouées à multitudes 3 en 2021 étaient de 97 000 euros, et la sollicitation des partenaires à hauteur de 17 000€, complétée par l'apport du FEDER de 95 000 euros en 2021.

multitudes 4 :

Après avis favorable de la Commission d'appel d'offres le 25 février, le nouveau marché multitudes 4 a été notifié à la société Cityway le 8 avril 2021. Administrateur historique de multitudes, Cityway a bien pris en compte le souhait des membres du SMT et des partenaires de disposer d'un accompagnement renforcé. En plus d'un référentiel étendu (plus large sur le plan géographique, plus de temps réel, plus de services de mobilité tels que les vélos en libre-service, le covoiturage, l'auto-partage, les parkings et infrastructures de charge, etc.), la prestation fournie comprend plus de temps d'accompagnement pour former les partenaires sur les outils mis à disposition, en fonction de leurs besoins et attentes ainsi que d'autres sujets qui pourraient émerger (mise en qualité et diffusion de données covoiturage, vélo, auto-partage, etc.). Parallèlement à la mise en œuvre de multitudes 4, deux COTECH et des échanges avec les partenaires (y compris avis de la Métropole de Lyon en tant que partenaire associé depuis multitudes 3), ont permis de finaliser la convention de partenariat multitudes 4 qui fait l'objet de validation dans les instances des partenaires avant la fin décembre 2021 et devrait pouvoir être signée début 2022 par le SMT AML au nom de ses membres.

Sur le plan institutionnel, tous les territoires et les réseaux de multitudes 3 sont présents dans la version 4. Le partenariat est même rejoint par deux nouvelles intercommunalités : la CC de la Côtière à Montluel (3CM), AOM locale depuis plusieurs années et qui organise notamment un service de bus (des transports à la demande + 1 ligne régulière) et la CC de la Plaine de l'Ain qui n'est pas AOM locale mais assure, par convention avec la Région, l'organisation du service Plaine-mobilité.fr et de covoiturage Covoit'ici. Avec les évolutions institutionnelles (reprise de la délégation des cars interurbains par la Région et création de la compétence d'AOM locale majoritairement attribuée à la Région par les Communautés de communes amenées à se prononcer), le périmètre des partenaires historiques semble se réduire au plan administratif alors que tous les services déjà présents dans multitudes 3 sont toujours référencés dans la 4e version.

Le nouveau référentiel de données a été lancé le 26 octobre avec, pour deux mois, une « vérification de service régulier ». A cette occasion, une conférence de presse a permis, le 18 novembre, de présenter et expliquer la place de multitudes 4, « trait d'union au service de toutes les mobilités » qui vient se placer entre les producteurs de données et les réutilisateurs de type « calculateurs d'itinéraires » ou MaaS (Moovizy, Oûra, ONLYMOOV, Plaine-mobilité.fr...). La qualité et la richesse des présentations par les membres et partenaires permettait d'incarner ce projet qui dépasse le périmètre statutaire du SMT AML et correspond désormais au périmètre de projet tel que défini dans l'annexe 1 des statuts en permettant de collaborer avec les AOM correspondantes. Ces travaux ont pu être réalisés grâce, notamment, à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui avait été confiée, via un accord-cadre, à la société SETEC ITS depuis l'été 2020. Cette prestation s'est matérialisée en 2021 notamment par des réunions de travail (une trentaine dans l'année) permettant de préparer et définir le positionnement du SMT AML vis-à-vis du prestataire, notamment pour les 20 réunions de suivi de mise en œuvre du projet d'avril à décembre.

Une des missions historiques de multitudes étant l'alimentation du service Oûra : six réunions d'interface entre multitudes 4 et le référentiel régional ont permis de définir un fonctionnement optimisé au service de tous les utilisateurs des outils Oûra, site web et application mobile. Le SMT AML a également participé dans l'année à 10 réunions partenariales Oûra visant cette articulation sur l'information voyageurs mais également les sujets de billetterie, notamment dans la perspective des évolutions de T-libr.

Le budget de multitudes 4 en 2021 était d'environ 40 000€ TTC pour l'accompagnement et le lancement et de 218 750€ en investissement.

4. Plan d'Actions Intermodalité 2019/2021 :

L'objectif est de comprendre et favoriser le passage d'un mode transport à un autre en particulier avec le réseau TC structurant. Ce projet permet d'entretenir une relation étroite, continue et durable avec les territoires en pleine mutation institutionnelle dans le champ de la mobilité. Dans la continuité des réunions de 2020 et à la demande des élus, le SMT AML a lancé, avec les territoires différents chantiers :

4.1- Première étude de rabattement par corridor : bassin « Gier – Mornantais » :

Quatre gares ont été ciblées : Brignais, Givors-Ville, Rive-de-Gier et Saint-Chamond. L'objectif de l'étude a été précisé lors du bureau du 03/12/20. L'intérêt de l'approche multi-acteurs et par corridor ont été confirmés autour des principes suivants :

- Diminuer la pression sur les parcs-relais (P+R) des gares en favorisant les alternatives à l'autosolisme pour les gares les plus attractives
- Réduire la congestion des axes routiers en incitant à privilégier encore plus les gares de proximité

L'étude s'inscrit ainsi dans la réflexion multi-acteurs sur ce corridor avec des démarches complémentaires:

- Etat avec « l'amélioration des déplacements entre Lyon et Saint-Etienne »
- Métropole de Lyon entre Givors et Perrache
- COPAMO (Pays Mornantais) pour les rabattements vers les pôles d'échange multimodaux voisins pour accéder à la Métropole de Lyon...

Le Bureau d'études EGIS Villes&Transports a été recruté en 2020 via un accord-cadre pour apporter son expertise en soutien au SMT. Réalisée dans un contexte de crise sanitaire, l'étude a quand même permis de mieux connaître le fonctionnement des pôles d'échange et parcs relais autour des 4 gares. Des simulations de la demande de stationnement en P+R ont permis d'évaluer la pression potentielle sur les parkings aux horizons de 5, 10 et 20 ans. Grâce au travail réalisé dans le cadre du partenariat public / public entre le CEREMA et le SMT AML, un test de plusieurs mesures de régulation a pu être réalisé (mise en place d'un accès réservé aux usagers des PEM, priorisation aux personnes ne disposant pas d'alternative à la voiture ou encore tarification du stationnement). Les résultats ont été partagés à l'occasion de deux COTECH (en mars et juillet) avec les techniciens de l'ensemble des parties prenantes (Région, Métropoles, communes, EPCI voisins et AOM, SNCF Gares&Connexion, Etat).

Le SMT AML a participé également aux instances des études corrélées :

- Etat = quatre COSTRAT / COPIL et 4 COTECH / groupes de travail
- Métropole de Lyon = deux COTECH, une visite de terrain et un COPIL
- COPAMO = trois COTECH et trois COPIL

4.2 Les webinaires « Les Jeudis du SMT, l'intermodalité en mode pratique » :

Suite aux ateliers en bassins PAI, et au contexte de mode de travail en distanciel, le SMT a proposé de maintenir le contact avec les membres et territoires partenaires du PAI à travers un nouveau format d'interactions : des webinaires, en format court et dynamique (1 heure, de 13h à 14h).

Quatre webinaires successifs ont été lancés le 16 décembre 2021. Ils traitent de l'intermodalité en lien avec les gares périurbaines, avec pour thématique la marche, le vélo, les transports collectifs et la voiture. L'objectif est de croiser les attentes des usagers, la parole d'un élu, les retours d'expériences des collectivités et la prise de hauteur des experts. Un cas exemplaire hors aire métropolitaine est présenté comme support de réactions des participants au chat. Madame Sonia Lavadinho interagit en tant que « grand témoin » de chaque webinaire, et assure le fil rouge entre les rencontres. Les participants doivent en tirer des principes clés et des exemples des pratiques stimulantes, en une heure.

Le premier webinaire « la marche, maillon essentiel de l'intermodalité », du 16 décembre, sous la présidence de M. Luc François, a permis de remplir l'objectif, avec de bons retours en nombre (une centaine d'inscrits et une soixantaine de participants) et en qualité. Ce média permettra aussi de nouer ou consolider des réseaux au niveau national avec des organismes comme le Cerema, le GART, et d'autres collectivités françaises en avance sur la mise en œuvre des intermodalités. Le média webinaire permet aussi une valorisation et une production différente, à travers des vidéos complètes ou extraits à la fois concis, accessibles, et précis sur le contenu.

4.3 Le bilan des 75 projets de mobilité du PAI :

Les actions du PAI, définies collectivement lors de concertations territoriales en 2019, ont fait l'objet d'un premier bilan 2020 de l'avancement de la mise en œuvre. Ce travail est en cours de mise à jour début 2022, pour un nouvel état au printemps 2022, sur la base des retours des parties prenantes.

4.4 Les productions du PAI diffusées sur le site internet du SMT :

Dans la poursuite de sa volonté de partager largement les études et analyses produites, le SMT AML a publié en 2021 :

- Un cahier compilant, sur l'ensemble du périmètre du PAI, les 63 fiches gares présentées dans les Cahiers de bassin
- Un cahier des principaux enseignements de l'étude des aires de chalandises et parts modales en lien avec les gares sous le titre « Attractivité et rayonnement des gares de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne »
- Une synthèse d'un des axes de travail en coopération public / public entre le CEREMA et le SMT AML : « Rabattement vers les parcs relais en gare TER - Benchmark national et international des stratégies P+R »

L'ensemble des actions menées sur l'intermodalité en lien avec le PAI 2019-21 a représenté en 2021 une dépense d'environ 36 000€ TTC, hors appui des agences d'urbanisme dans le cadre du programme partenarial.

5. Contribution du SMT AML aux analyses mobilité à différentes échelles territoriales :

5.1- Plaine Saint Exupéry, animation et coordination des productions du groupe projet « Mobilités Durables » :

La démarche Plaine Saint-Exupéry dispose d'une forte dimension partenariale structurée en 5 groupes projets thématiques. Développement des ZA, Mobilités durables, Fonctionnalités routières, Agriculture, compensation environnementale. Le SMT AML participe aux cotechs de la démarche Plaine Saint-Exupéry, qui permet de partager l'avancement des 5 groupes thématiques, sous la coordination du Pôle Métropolitain. Il n'y a pas eu de réunion des instances politiques de la PSE depuis octobre 2019 : un contrat pourrait être tenu à partir de septembre 2022.

En tant qu'animateur et coordinateur du GP Mobilités Durables pour le compte de la Région AURA depuis septembre 2019. Pour les travaux 2020 et 2021, le SMT AML s'est appuyé sur les apports et production de l'agence d'urbanisme de Lyon (diagnostic, enjeux actuels, projections 2030). Un bureau d'étude a été missionné comme prévu en juin 2021, pour lancer la partie d'élaboration du Plan d'Actions Mobilités Durables 2030. Le SMT AML a réuni 8 fois le GP mobilité durable, dont 3 fois en 2021 :

- Le comité technique du 31 mars 2021 a permis de faire valider la synthèse du diagnostic et des enjeux de mobilité en situation actuelle : le document est en ligne sur le site internet du SMT AML, dans un format complet et un format court.
- Le comité technique du 30 juin 2021 a permis de valider les projections de population et d'emplois en 2030, et de faire le point sur les grandes orientations et actions des quatre Scots et PDU concernant la Plaine Saint Exupéry.

- Le comité technique du 17 décembre 2021 a permis de travailler les orientations globales et par grands secteurs, sur lesquels seront organisée la définition de 20 actions d'ici mi 2022.

L'articulation des productions du GP « Mobilités Durables » avec le projet CFEL, piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SMT AML avait mis à la disposition de la Région Aura les résultats du diagnostic mobilité de la Plaine Saint-Exupéry pour aider la Région à alimenter son projet d'amélioration de la liaison entre Lyon et Pont-de-Chéruy et Crémieu (CFEL). Le SMT AML participe ainsi depuis février 2020 aux comités techniques de cette études CFEL, pour assurer la bonne complémentarité et cohérence de ce projet de TC structurant à la Plaine Saint-Exupéry. Les travaux 2021 ont été réalisés avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Lyon pour la partie diagnostic enjeux. Un prestataire bureau d'études Setec a commencé sa mission relative au plan d'actions à livrer pour mi 2022.

L'ensemble des actions menées sur la Plaine Saint Exupéry a représenté en 2021 une dépense d'environ 23 000€ TTC, complété de l'appui des agences d'urbanisme dans le cadre du programme partenarial.

5.2- Le SMT contribue à partager ses études dans les différentes instances partenariales :

- BHNS Lyon – Trévoux : deux COTECH et deux COPIIL
- Instances Oûra : 4 groupes de travail des AOM et 4 groupes de travail spécifique à la billettique et ses évolutions
- Instances de la démarche d'amélioration des déplacements Lyon – Saint-Etienne et ses réunions thématiques ou sectorielles : 4 COSTRAT / COPIIL et quatre COTECH / GT
- Inter-SCOT, Démarche Plaine Saint-Exupéry : 6 cotech interscot, 3 cotech PSE, ...
- Participation aux réunions sur les PDM/PDMS (ex-PDU) de la CAPI, de Vienne Condrieu Agglomération, et de toutes démarches innovantes issues des partenaires du SMT.

Le SMT est partenaire des Agences d'Urbanisme de Lyon et Saint-Etienne :

Il siège et participe aux instances des deux agences. Il participe au comité technique de l'Observatoire des déplacements de l'agence d'urbanisme de Lyon, qui serait doté en 2022 d'un comité de pilotage politique.

La contribution du SMT au programme partenarial des deux agences d'urbanisme s'élève à 123 000€, hors adhésion.

6. Nouvelles mobilités/nouveaux comportements : lancement d'un « Schéma de développement des aires de covoiturage » à l'échelle de l'AML :

La réalisation d'un Schéma de Développement des aires de covoiturage est un élément rendu obligatoire pour l'ensemble des AOML par l'application de la LOM, votée courant 2019. C'est dans ce cadre que nos membres ont confié la réalisation de ce Schéma au SMT. Ses orientations principales, le calendrier et le programme de travail ont fait l'objet d'une première présentation lors d'un Comité Syndical du 28 octobre 2021. Le périmètre d'étude de ce Schéma correspondrait à la réalité des pratiques de covoiturage, c'est-à-dire au périmètre du PAI, plus large que le périmètre statutaire du SMT. Un des points clés de ce Schéma est d'apporter une vision globale des synergies possibles entre acteurs voisins du territoire. Le livrable visé prendrait la forme d'un rapport synthétisant à la fois l'état actuel de l'offre, les évolutions futures et surtout des recommandations concernant le développement d'aires de covoiturage. Ce rapport sera finalisé pour le début de l'été 2022 afin d'être délibéré par les membres du SMT. En préparation de ce document, a été réalisé :

- Un état de l'art de l'ensemble des études traitant du covoiturage de courte distance ;
- Un benchmark des différents Schémas de développement des aires de covoiturage déjà réalisés en France et une analyse de leur contenu ;
- Un recensement de l'ensemble des documents structurant traitant de la thématique covoiturage sur le périmètre « PAI » du SMT-AML ;

- L'organisation d'une douzaine de rencontres bilatérales avec les membres du SMT et les AOM du périmètre PAI entre décembre 2021 et janvier 2022.

La réalisation de ce schéma a été internalisée en 2021.

Le SMT n'a pas engagé d'étude sur les nouveaux comportements des usagers suite au covid et impact sur les TC, ni de réactualisation des nouveaux acteurs et nouvelles pratiques des mobilités, faute de disponibilité. Ce programme pourrait être reporté en 2022.

7. Partage et valorisation des travaux et actions du SMT AML :

Dans la continuité de 2020, le SMT a finalisé la refonte de ses différents outils et supports de communication et d'information dans le souci de les rendre plus accessible et visible. Ceci répond également aux sollicitations des partenaires du SMT. Parmi les actions de communication qui ont été déployées, en dehors de ceux précédemment cités et liés aux projets, on peut évoquer notamment la refonte du site internet (dont l'ensemble des pages a bénéficié d'une réactualisation / mise à jour) et la réactualisation des outils et données suite à la modification des statuts puis l'installation du nouveau Comité syndical après les élections régionales.

Dans le respect de la volonté exprimée par les membres du Bureau de limiter les dépenses de création graphique liées aux évolutions institutionnelles, la charte graphique ou le logo n'ont pas été modifiés fondamentalement. Les mises à jour n'ont concerné que les évolutions statutaires : nom du syndicat et adresse du siège social. Les outils concernés ont été mis à jour progressivement dans l'année : site Internet, enveloppes, cartes de visite, modèles de diaporama...

D'un point de vue organisationnel :

L'année 2021 a pu mettre en avant une organisation sous tension, avec un effectif qui s'est réduit à 2 personnes entre juillet et octobre 2021 et la précarité du recours aux intérimaires par le biais de la convention avec le CDG (3 personnes différentes sur le suivi comptable, une animation du groupe mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry portée par un contrat en CDD).

Les frais généraux ont légèrement augmenté en raison de rattrapage par le Pôle Métropolitain de loyers antérieurs à Givors et du paiement de frais d'assistance administrative plus élevés.

Approche budgétaire 2021 :

La composition budgétaire, dépenses et recettes, représente en 2021 un total cumulé en investissement et fonctionnement de 1 027 000€, dont 773 135€ en fonctionnement et 254 000€ en investissement.

Au niveau de la section de fonctionnement :

Concernant les dépenses de fonctionnement, le budget prévisionnel 2021 était de 944 671€ avec une réalisation budgétaire qui devrait s'élever à 773 000 euros, soit un taux d'exécution de 81,5%.

Il s'articule autour de 3 grandes natures de dépenses :

- Les dépenses de fonctionnement, incluant les dépenses de personnel, de fonctionnement et de charges diverses d'appui conseil et de communication.
- Elles se sont élevées à environ 334 000€ contre 347 000€ budgétés.
- Les dépenses relatives à la réalisation directe du programme d'actions s'élevaient à 440 000€ pour un montant budgété de 596 000€ selon le détail d'affectation des lignes présenté ci-dessus. L'appui des Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne à la hauteur de l'enveloppe budgétée pour un montant de 123 500€ inclue le programme partenarial et les projets territoriaux spécifiques (Plaine Saint-Exupéry).

- La dotation aux amortissements liée au référentiel de données est portée à 52 005,34€ pour un budget de 52 050€.

Au niveau des recettes de fonctionnement 2021, elles sont composées :

- Des contributions des membres à hauteur de 410 808€,
- La contribution des partenaires externes et financement FEDER pour multitudes 3 à hauteur de 116 752€,
- Du report du résultat 2020 à hauteur 403 955,54€
- Des reprises de subvention pour un montant de 26 944,12€

Le total des recettes 2021 s'élèverait à environ 958 460€.

Au niveau de la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont de 255 000€ correspondant à titre principal au référentiel multitudes 4. Les recettes d'investissements sont composées du report de résultat de l'année n-1 à hauteur de 202 000€, et de la dotation aux amortissements de 52 005,34€ pour le référentiel multitudes 3.

Orientations budgétaires 2022

En 2022, il est proposé d'inscrire l'activité du SMT AML dans la continuité du programme 2021, avec une année marquée par des projets plus opérationnels autour des grandes orientations thématiques suivantes:

1. Système RER :

Pour 2022, il est proposé de :

- Structurer le rôle d'ensemble du SMT, dans une logique d'aide à la décision
- Programmer le partage d'autres études stratégiques et projets en cours et compléter le benchmark européen réalisé par le SMT AML (à commencer par les études SNCF Réseau en cours)
- Sélectionner, synthétiser et cartographier sur le système de transport actuel les critères clés de l'offre et de la demande, indispensables aux élus et techniciens des collectivités membre pour partir d'un même diagnostic de la situation actuelle (niveaux de service amenés à progresser, grands éléments de demande, rapport offre/demande sur l'étoile ferroviaire et réseaux structurants) : quelques cartes de références pourraient être produites dans l'objectif de donner à voir les marges de progrès à l'échelle de l'AML, puis par bassins, que le RER pourrait viser, selon les principes retenus du benchmark.
- Organiser un repérage des projets par bassin (par exemple synoptiques sur les réseaux structurants potentiellement partie du système RER, mais aussi sur les PEM (dont P+R) à partir du PAI notamment) : cela pourrait constituer un matériau conçu pour permettre dans les années à venir le suivi de projets contribuant au système RER : la méthode se voudra la plus opérationnelle et utile possible aux membres : un focus particulier sera réalisé sur les projets et financements prévus sur les 10 ans sur 2 axes diamétralisés (Vienne-Villefranche et Saint Etienne-Ambérieux),
- Identifier de potentiels accords sur les moyens d'actions du SMT dans le champ de ses compétences
- Eventuellement une visite de terrain sur la Métropole de Cologne, si les conditions sanitaires et budgétaires le permettent.

Le budget 2022 estimé est d'environ 20 000€.

2. T-libr :

En 2022, l'analyse de T-libr et le travail de valorisation de la gamme seront poursuivis afin d'attirer de nouveaux usagers :

- A l'occasion du bilan T-libr des ventes et validations des années scolaires 2019 / 2020 et 2020 / 2021, les techniciens des membres du SMT AML ont pu noter que la baisse des ventes T-libr n'était pas spécifique à cette gamme multimodale zonale. Les observations et interrogations sont les mêmes que pour les réseaux urbains et régionaux : les périodes se suivent et ne se ressemblent pas. L'usage de la voiture particulière et du vélo avec des jours de pointe les mardis et jeudis semble se préciser mais les variations fortes de fréquentation ne permettent pas encore de prédire ce que pourrait être « le monde d'après ». Les techniciens du groupe de travail T-libr partagent l'intérêt d'une démarche de présentation d'initiatives menées ailleurs en France avec des tarifications nouvelles cherchant à apporter un peu de flexibilité par rapport à l'abonnement classique. Ce retour d'expérience sur des titres « COVID-19 / télétravail » serait réalisé en 2022 en s'appuyant sur les travaux menés par les groupements comme « Régions de France », le GART... Il sera complémentaire à la poursuite de l'analyse des ventes et validations T-libr.
- Le travail de communication se poursuivra avec le lancement d'une communication ciblée, en vue des extensions d'offre et territoriale incluant la mise à jour des supports dont les plans papiers lancés en 2021 (intégrer les nouvelles zones projetées en 2022 ainsi que la tarification occasionnelle). Cette communication sera multisupport :
 - distribution de documents papier,
 - création d'un site Internet dédié (lancement prévu au 1er trimestre 22)
 - et un plan interactif de T-libr en lien avec multitud'. Ce plan interactif s'adressera tant aux potentiels nouveaux utilisateurs qu'aux abonnés actuels. Il permettra en effet, en partant d'adresses ou points de repère précis, de connaître la formule T-libr la plus adaptée et son coût mais aussi de découvrir quels trajets sont compris dans les offres actuelles. Cette dimension est nécessaire car les abonnements T-libr sont utilisés pour l'instant presque exclusivement sur les trajets habituels domicile / travail ou études alors qu'ils permettent, sans surcoût grâce à la dimension zonale, de se déplacer en transports collectifs également pour les autres motifs (qui sont aujourd'hui encore plus nombreux que les déplacements dits « obligés »). Enfin, cette source d'information deviendra précieuse avec l'arrivée de l'offre de T-libr occasionnels. Dans cette perspective, les travaux préparatoires au plan interactif seront réutilisables par les MaaS qui s'appuient sur multitud' afin de permettre d'apporter l'information au citoyen par le plus de canaux possibles.

En termes d'élargissement / extension des offres T-libr, en 2022 :

- La première zone T-libr supplémentaire depuis la création du SMT AML pourra être déployée à l'été 2022 sur le périmètre de la CA Villefranche Beaujolais Saône (réseau Libellule)
- Une zone commune à la CC de Miribel et du Plateau et à la 3CM pourrait également voir le jour en fin d'année après validation des membres concernées. Cette extension / création nécessite l'adhésion des deux EPCI / AOM concernés avec arbitrage sur le montant de la contribution, le tout dans des délais contraints (premier semestre 2022) pour une mise en œuvre en janvier 2023.
- Lancement des premiers échanges sur un titre événementiel lié à la Biennale Internationale du Design de Saint-Etienne (BIDS) 2022 en s'appuyant sur le bilan des actions réalisées à l'occasion de la précédente édition (2019) afin de faire émerger une proposition à valider par les parties prenantes (élus)

- La préparation du titre occasionnel T-libr étant liée en grande partie au calendrier de changement de billettique TCL, elle n'a pas pu être finalisée en 2021 et sera réalisée en 2022 avec une perspective de mise en service pour les fêtes de fin d'année. Cette gamme disponible dans un premier temps uniquement sur carte Oûra, sera complétée à partir du 2e semestre 2023 par les nouveaux supports QRcodes ou « codes-barres 2D ».

Ces extensions s'accompagneront d'une étude d'adaptation de la gamme T-libr en cas d'évolution globale tarifaire de la gamme T-libr.

Pour l'ensemble des actions T-libr, un budget est prévu en 2022 à hauteur de 104 000€.

3. multitud' :

multitud' 3 s'est terminé en 2021. Les contributions des membres ont été appelées en fin d'année. La dernière action de cette 3e version sera la sollicitation du solde FEDER pour la période concernée.

Les formations des partenaires multitud' 4 à l'utilisation du référentiel et ses outils se dérouleront en début d'année 2022, en même temps que la collecte des besoins et attentes pour organiser les ateliers de travail. Cette prestation permet au SMT AML de renforcer son accompagnement des partenaires et son investissement dans la coordination des offres de mobilité, une des compétences obligatoires, au cœur des actions du syndicat. La prestation d'accompagnement des partenaires est comprise dans l'accord-cadre multitud' 4 d'exploitation, maintenance, hébergement et extension confié à la société Cityway.

Avec l'accompagnement de son assistance à maîtrise d'ouvrage (SETEC), le SMT AML pourra étendre en 2022 le référentiel multitud' 4 dans plusieurs directions :

- Intégrer les services de transports collectifs du périmètre de projet du SMT qui n'était pas jusqu'à présent dans le référentiel (Cars Région Haute-Loire, Drôme, Ardèche, navettes de la Tour-du-Pin...). Cette perspective permettra par exemple, grâce aux outils de multitud' 4, de réaliser les analyses de correspondance en gares qui avaient été appréciées par les partenaires du PAI (cf. fiches gares des cahiers de bassin)
- Intégrer les services de mobilité au-delà des Métropoles de Lyon et Saint-Etienne afin d'avoir notamment une vision à jour de l'intermodalité :
 - en gares, y compris dans les secteurs peu denses (grâce, notamment, aux travaux réalisés dans le cadre du PAI 2019 – 21 et les études de rabattement sur les corridors comme celle menée sur « Gier – Mornantais »)
 - pour le covoiturage, grâce aux travaux autour du Schéma de Développement des Aires de Covoiturage
- Continuer à enrichir OpenStreetMap et multitud' avec les données des aménagements et stationnements vélo pour tous les partenaires qui du périmètre qui le souhaitent
- Enrichir la qualité des données en matière d'accessibilité (obligation réglementaire afin d'aider à la mobilité des personnes en situation de handicap)
- Enrichir la qualité des données en matière de précision des itinéraires suivis par les services de TC (travail réalisé dans le cadre du partenariat avec les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne) ainsi que les informations sur les agences voyageurs et distributeurs de titres permettant notamment de faire une carte Oûra / acheter un titre T-libr dans la perspective, en particulier, d'alimenter le futur plan interactif T-libr.

Une sollicitation du FEDER sera faite en 2022 pour multitud' 4 avec la perspective d'un éventuel soutien à hauteur de 40% des coûts du projet.

L'enveloppe budgétaire 2022 pour multitud' est estimé à environ 118 000 €.

4. Finalisation du plan Mobilités Durables de la Plaine Saint Exupéry en 2022 :

La dernière étape des travaux autour du plan mobilité durable de la Plaine Saint-Exupéry concerne la réalisation d'un plan d'action composés de 20 fiches actions livré en juillet 2022 avec l'appui du BE SETEC.

Il s'agira ensuite de finaliser les supports de façon à pouvoir les présenter dans les instances politiques de la PSE

L'enveloppe budgétaire pour la réalisation de l'ensemble des travaux en 2022 est estimée à environ 25 000€.

5. PAI :

Il s'agit de poursuivre les chantiers lancés en 2021 avec notamment :

- ***Etude des rabattements vers les PEM / P+R sur un corridor du PAI :***

La démarche d'études de rabattement est le complément naturel des travaux menés dans le cadre du PAI 2019 – 21. Le premier corridor étudié en 2021 (« Gier – Mornantais ») a dû s'articuler avec les travaux de l'Etat, le lancement de la démarche de la Métropole de Lyon sur la partie Givors – Perrache, l'étude de rabattement de la COPAMO vers les PEM voisins mais aussi un contexte peu propice aux observations avec des confinements, du télétravail, des pratiques en mutation. Un premier COPIL restreint de l'étude du SMT AML est prévu le 13 janvier 2022 afin de partager les résultats des travaux menés ainsi que les apports complémentaires des enquêtes réalisées par la Métropole de Lyon en septembre 2021. Suite à une étude juridique supplémentaire confiée à EGIS, des précisions ont été apportées également sur les conditions de mise en œuvre d'une priorisation d'accès aux parkings pour les personnes ne disposant pas d'alternatives.

La méthodologie testée et mise en œuvre sur le corridor « Gier – Mornantais » peut être reproduite et adaptée aux autres corridors de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne. Certains corridors font l'objet de projets et pourraient être prioritaires. Le corridor PAI du « Val-de-Saône » sera investigué par la Métropole de Lyon en lien avec le projet régional de BHNS entre Lyon et Trévoux. Une approche globale du corridor semble pertinente avec notamment la mise en œuvre à l'été 2022 de la zone T-libr «Libellule» sur le périmètre de la CA Villefranche Beaujolais Saône et l'évolution de la fréquentation en gare de Belleville.

La perspective de mise en œuvre d'une zone T-libr CCMP / 3CM amènerait à l'adhésion au SMT AML des deux EPCI / AOM concernés. Après le Val-de-Saône, la démarche pourrait être lancée sur le corridor Lyon – Ambérieu.

Concernant le secteur forézien, la vallée de l'Ondaine et la Plaine du Forez pourraient être confiés par Saint-Etienne Métropole à l'Agence d'urbanisme de Saint-Etienne. Le SMT AML pourra participer à la démarche en faisant bénéficier de son retour d'expérience et en assurant la cohérence à l'échelle du PAI.

- ***Réactualisation de l'étude des aires de chalandise et mode de rabattement, avec mise à jour des cahiers de bassin et exploitation dans les différents travaux RER et étude P+R.***

Afin d'alimenter les travaux sur les corridors, les études sur les aires de chalandise et parts modales en rabattement et diffusion pourront être mises à jour, sur l'ensemble du périmètre et dans un premier temps sur les axes St-Etienne – Lyon – Ambérieu et (Mâcon) - Villefranche – Lyon – Vienne – (Le Péage-

de-Roussillon). Cette mise à jour permettrait de passer des jeux de données 2014 – 16 à 2017 – 20 et ainsi de travailler à partir des dernières données avant la pandémie.

Ces études pourront alimenter plusieurs travaux du SMT AML au-delà des corridors : mise à jour des cahiers de bassin du PAI, travaux autour des RER, de l'Etoile Ferroviaire Stéphanoise, etc.

- **Bilan du PAI**

Un bilan du PAI et plus spécifiquement des 75 projets identifiés autour de l'intermodalité en gare sera produit en 2022.

- **Webinaire : suite et clôture le 17 mai**

Après le lancement d'un premier webinaire sur la marche et « l'intermodalité en mode pratique » le 16 décembre 2021, les 3 webinaires suivants se dérouleront en 2022 :

- 20 janvier 2022, le vélo
- 17 mars 2022, les TC
- 7 avril 2022, la voiture

Cette série de 4 webinaires donnera suite à un séminaire de clôture en présentiel le 17 mai 2022 dans une gare à déterminer, et dans un format collectif et participatif à construire. L'objectif serait de faire profiter des enseignements du PAI au service d'un territoire en attente :

L'enveloppe budgétaire pour la réalisation de l'ensemble des travaux PAI en 2022 est estimée à environ 114 215€.

6. Nouvelles mobilités - Schéma de développement des aires de covoiturage (SDAC) :

Dans la continuité des actions amorcées sur la fin d'année 2021, le travail sur le Schéma de développement des aires de covoiturage va s'accroître et se segmenter en trois étapes clés, cadencées par l'organisation de CoTech et deCoPil.

La première phase de travail consistera en la définition détaillée des objectifs et du contenu du document à partir de la restitution des échanges bilatéraux avec les membres et de la proposition d'un plan détaillé en CoTech de la part du SMT. Via la définition du contenu du Schéma, sera également défini le statut du document, à la fois pour les membres et non-membres du SMT sur le territoire étudié. La différence de traitement entre périmètre statutaire et périmètre « PAI » sera également clairement défini lors de cette première phase.

La deuxième phase de travail consistera au recensement et à la mise sur carte de l'ensemble des services et aires de covoiturage existantes sur le périmètre étudié, qu'elles soient officielles ou informelles. Une analyse de leur hiérarchisation, de leur niveau d'usage et de la qualité de leurs aménagements sera également réalisée afin d'obtenir une vision exhaustive de l'état actuel de l'offre sur le territoire. Cet objectif ne pourra être atteint qu'avec une collaboration étroite avec les différents membres du SMT.

Enfin la dernière phase de travail consistera en la définition d'une méthodologie de priorisation des futures aires et la mise en exergue d'une liste de recommandation quant à l'aménagement de ces dernières. Cette dernière étape sera conditionnée par les objectifs fixés lors de la première phase. Ce travail de recommandation devra se présenter sous la forme la plus concrète possible et faciliter la mise en pratique pour les acteurs cibles. De plus, un travail de réflexion sur la vie du document sera engagé à ce niveau pour s'assurer de sa mise à jour régulière et lui permettre de conserver sa pertinence à travers le temps.

La réalisation de ce schéma sera internalisée avec un appui des agences d'urbanisme pour la partie cartographique, dans le cadre du programme partenarial.

Le SMT poursuivra en 2022 son partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'aire métropolitaine Lyon-Saint Etienne, en participant aux différentes instances.

Proposition budgétaire 2022

Au niveau du fonctionnement :

Le budget prévisionnel 2022 s'élèverait, pour la section fonctionnement, à environ 905 000€ pour la mise en œuvre du programme d'actions précisé ci-dessus.

Les dépenses de fonctionnement en 2022 :

Pour l'année 2022, les dépenses de fonctionnement du syndicat comprendraient :

- Les frais de structure, incluant notamment les charges de personnel et les frais généraux.

L'enjeu en 2022 serait de simplifier le fonctionnement actuel en termes d'organisation et de sécurisation du programme d'activité et marchés associés. Il est proposé une stabilisation de certaines ressources avec un recrutement direct sur les fonctions liées à l'administration générale (comptabilité, suivi budgétaire, suivi de l'exécution des 5 marchés, financements européens FEDER, préparation et suivi des instances politiques, mise en place de la dématérialisation, communication institutionnelle...) et un recrutement direct sur la gestion des projets RER/PAI/Plaine Saint-Exupéry. Il est proposé également que le SMT puisse avoir recours directement à des stagiaires et alternants. Cela passerait par la fin à la mise à disposition de l'assistance administrative dans le cadre de la convention entre le SMT AML et le Pôle métropolitain et la fin de l'interim de chef de projet et suivi comptable dans le cadre de la convention avec le Centre de Gestion.

Les mises à disposition suivantes seraient maintenues compte tenu du fonctionnement satisfaisant à ce jour : 0,5 ETP poste (catégorie A) pour le poste de directrice mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1 ETP (catégorie A) pour le poste de chef de projet mis à disposition par la Métropole de Lyon, 0,3 ETP (catégorie B) au titre de la mise à disposition de Saint-Etienne Métropole sur les fonctions juridiques et financières,

Concernant les frais de gestion, les locaux sont mis à disposition par la Métropole de Lyon dans le cadre d'une convention spécifique avec le SMT. Il est proposé de poursuivre la mutualisation des moyens matériels avec le Pôle métropolitain sur les seules dépenses relatives à l'appui matériel et de service d'assistance mutualisés (service informatique, téléphonie, accueil, courrier, ...) et de gestion courante (fournitures, ...). Cela ferait l'objet d'une nouvelle convention SMT AML/PM.

L'ensemble des frais de structure s'élèverait à environ 334 000€ en 2022.

- Les coûts directs liés au suivi des projets

Le SMT AML s'appuiera en particulier sur les bureaux d'études et de l'ingénierie externe pour la réalisation de son programme d'action 2022, selon les orientations par projets précisées ci-dessus. Il mobilisera l'expertise des agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne pour accompagner le plan d'action 2022 du SMT AML. L'enveloppe dédiée au programme partenarial avec les deux agences d'urbanisme s'élèverait à environ 100 000 €.

- La dotation aux amortissements à hauteur de 52 000 €

Concernant les recettes de fonctionnement en 2022 :

Au regard de la feuille de route 2022, il est proposé une augmentation des contributions des membres, à hauteur de 164 000 €, ce qui porterait le montant global des contributions à 575 000 €. Ces contributions sont stables depuis 2017.

A ces contributions serait ajouté le résultat prévisionnel 2021 estimé à environ 185 000 euros.

Le SMT pourrait bénéficier de la dernière tranche des financements FEDER sur multitudine 3 estimée à 40 000 euros. Il est proposé une sollicitation du FEDER pour multitudine 4 dont le montant sera fonction du cahier des charges à venir de la nouvelle programmation des fonds européens. En effet, le dépôt du dossier dépend de la stabilisation du PO et du Document de Mise en Œuvre qui prévoit les modalités précises d'éligibilité (adoption prévue au deuxième trimestre 2022).

Au niveau des investissements :

Le montant de la section d'investissement s'élèverait en 2022 à environ 22 736,03 € en dépenses, correspondant au solde du paiement de multitudine 3 et à l'achat de matériels divers, tels que l'équipement informatique.

Les recettes d'investissement sont liées aux résultats 2022 et à la dotation aux amortissements.

A ce jour, le Syndicat n'a pas contracté d'emprunt pour la réalisation de son programme d'actions.

Vu ledit dossier,

Le Comité syndical, à l'unanimité

DELIBERE

- **Prend acte** des orientations budgétaires proposées

N° 2022-02

Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG 69 dans le cadre d'une convention unique

Le Président expose aux membres du conseil syndical que le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle¹,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale¹,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes²,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le cdg69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

Il est proposé d'adhérer aux missions suivantes :

- Inspection Hygiène et Sécurité
- Cohortes retraites
- Intérim
- Médecine préventive

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que le CDG69 propose des missions correspondant au besoin du Syndicat,

¹ Ouverte aux communes et EP de + 50 agents (tarification à l'acte / dossier pour les autres)

² Réservée aux collectivités affiliées

Vu ledit dossier,

Le Comité syndical, à l'unanimité

DELIBERE

- **Approuve** l'adhésion à la convention unique du CDG69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le CDG69 et relatives aux missions visées.

- **Choisit** d'adhérer aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif
Inspection Hygiène et Sécurité	Inclus dans la cotisation CDG69
Cohortes retraites	35 à 70€/dossier
Intérim	Portage salarial : 5,5% Contrat intérim : 6,5%
Médecine préventive	80€/agent

- **Autorise** le Président à signer la convention unique ainsi que ses annexes.

- **Inscrit** les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget 2022 prévu à cet effet, sous réserve de vote dudit budget.

N° 2022-03	Adoption du programme partenarial des études métropolitaines avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise « EPURES » et avenant annuel n°2
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise a adhéré aux Agences d'urbanisme de Lyon et de St-Etienne en 2014. Le cadre d'intervention dans lequel s'inscrit l'adhésion du SMT AML aux deux Agences d'urbanisme répond à la volonté réaffirmée par l'ensemble des membres du Syndicat de transversaliser, à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Étienne (« AML »), les connaissances, analyses, projets et propositions en matière d'amélioration du système multimodal de mobilité pour l'ensemble du territoire couvert, notamment en regard des enjeux d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'efficacité énergétique et environnementale des réseaux, etc.

Aussi, il est proposé que les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne accompagnent le SMT AML dans le cadre de convention pluriannuelle délibérée le 23 mars 2021 et visant :

- à la réalisation de projets opérationnels et efficaces sur le territoire de l'AML
- à accompagner le Syndicat dans l'élaboration de réponses appropriées à la bonne gestion des interfaces (définition d'offres, de tarifications, de services...) entre les réseaux et programmes d'améliorations portés par les autorités organisatrices de mobilité membres du Syndicat, au service conjoint de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des AOM urbaines et en respectant le principe de subsidiarité.

Le programme 2022 s'organise autour de 4 axes :

- Un premier axe « SMT, centre de ressources sur la mobilité de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne » comprenant un volet sur le WebSIG du Syndicat, ainsi qu'un suivi partenarial et croisement des études.
- Un deuxième axe dédié au « développement de la tarification multimodale T-libr » avec l'objectif de poursuivre la consolidation pluriannuelle des données relatives à la gamme tarifaire T-libr (ventes, recettes, usages...), ainsi que la mise à jour des tableaux, schémas et analyses du tableau de bord.
- Un troisième axe dédié au « Plan d'actions intermodalité et ses déclinaisons » qui permettra la réactualisation de la publication « Aires de chalandise et de diffusion des gares », la poursuite des 4 webinaires du SMT AML sur « L'intermodalité en mode pratique, en territoire peu dense » suivi du séminaire de clôture du PAI, l'apport d'éléments sur la publication des « grands enseignements de la démarche PAI 2019-2021 »,
- Un quatrième relatif à l'accompagnement du SMT par la production de données et cartographies sur les thématiques liées au RER, au Schéma de développement des aires de covoiturage et à l'élaboration du plan d'actions mobilité durable de la Plaine Saint-Exupéry
- Une réserve de 15 jours de services est posée en option pour répondre aux commandes en cours d'année.

Les principes et les modalités de travail de ce travail partenarial entre le Syndicat et l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise « EPURES » s'inscrit dans la charte partenariale et la convention cadre délibérée en comité syndical du 11 mars 2021.

Ils font l'objet d'un avenant annuel qui précise le montant de la subvention, conformément aux axes de travail mentionnés dans l'article 1 de la Convention cadre.

Il vous est proposé l'avenant annuel n°2 à la convention correspondant au programme d'études 2022 avec l'agence d'urbanisme de la Région stéphanoise « EPURES ».

Vu ledit dossier,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

DELIBERE

- **Approuve** le programme d'études et l'avenant financier n°2 à conclure avec l'Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise « EPURES » tel qu'annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant financier avec l'Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise « EPURES » d'un montant de 55 350€ et la cotisation 2022 de 5000€, sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2022 et du vote dudit budget.

N° 2022-04

Adoption du programme des études métropolitaines avec l'Agence d'urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise et l'avenant annuel n°2

Le Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise a adhéré aux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne en 2014. Le cadre d'intervention dans lequel s'inscrit l'adhésion du SMT AML aux deux Agences d'urbanisme répond à la volonté réaffirmée par l'ensemble des membres du Syndicat de transversaliser, à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne, les connaissances, analyses, projets et propositions en matière d'amélioration du système multimodal de mobilité pour l'ensemble du territoire couvert, notamment en regard des enjeux d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'efficacité énergétique et environnementale des réseaux, etc.

Le partenariat a fait l'objet d'une convention cadre 2021-23 avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise délibérée le 23 mars 2021, avec pour objectif la poursuite à la coréalisation de projets opérationnels et efficaces en matière d'intermodalité et le partage de connaissance des enjeux de mobilité métropolitaine.

Le programme 2022 s'organise autour de 4 axes :

- Un premier axe « SMT, centre de ressources sur la mobilité de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne » comprenant un volet sur le WebSIG du Syndicat, ainsi qu'un suivi partenarial et croisement des études.
- Un deuxième axe dédié au « développement de la tarification multimodale T-libr » avec l'objectif de poursuivre la consolidation pluriannuelle des données relatives à la gamme tarifaire t-T-libr (ventes, recettes, usages...), ainsi que la mise à jour des tableaux, schémas et analyses du tableau de bord.
- Un troisième axe dédié au « Plan d'actions intermodalité et ses déclinaisons » qui permettra la réactualisation de la publication « Aires de chalandise et de diffusion des gares », la poursuite des 4 webinaires du SMT AML sur « L'intermodalité en mode pratique, en territoire peu dense » suivi du séminaire de clôture du PAI, l'apport d'éléments sur la publication des « grands enseignements de la démarche PAI 2019-2021 »,
- Un quatrième relatif à l'accompagnement du SMT par la production de données et cartographies sur les thématiques liées au RER, au Schéma de développement des aires de covoiturage et à l'élaboration du plan d'actions mobilité durable de la Plaine Saint -Exupéry
- Une réserve de 15 jours de services est posée en option pour répondre aux commandes en cours d'année.

Les principes et les modalités de travail de ce travail partenarial entre le Syndicat et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise « UrbaLyon » sont inscrits dans la convention cadre 2021-23.

Il vous est proposé un avenant annuel n°2 pour le programme partenarial 2022, annexée à la présente délibération. Cet avenant annuel précise le montant de la subvention.

Vu ledit dossier,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

DELIBERE

- **Approuve** le programme partenarial 2022 et son avenant financier annuel n°2 à la convention cadre 2021-23 avec l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise « Urbalyon » joint en annexe,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant financier avec l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise « UrbaLyon » d'un montant de 33 750€ et la cotisation 2022 de 5000€, sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2022 et du vote dudit budget.

N° 2022-05

multitud' 4 : approbation de la convention partenariale relative à l'exploitation et la maintenance du référentiel de données

Le Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise est un Syndicat mixte « de type SRU » relevant de l'article L1231-10 du code des Transports. Cet article dispose que ses compétences obligatoires sont de coordonner les services que ses autorités organisatrices de la mobilité membres organisent, de mettre en place un système d'information à l'intention des usagers et de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

En matière d'information multimodale, une coopération antérieure à la création du syndicat avait été lancée dès 2003 dans le cadre de l'association « Région Urbaine de Lyon » (RUL). D'abord sous forme de « portail d'information », le partenariat avait abouti en 2009 à la création d'un référentiel de données de transports collectifs.

Le début des années 2010 a vu de nombreuses évolutions avec l'extension d'un calculateur d'itinéraire grand public à l'ensemble de la Région-Rhône-Alpes (calculateur Oûra) et la création en 2013 du SMT AML. Il a alors été convenu que deux échelles géographiques de recherches d'itinéraires multimodaux seraient proposées au grand public : une échelle régionale (le service Oûra étendu à l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) et une échelle plus « locale » mais s'affranchissant autant que possible des périmètres administratifs (ex. Moovizy, le « MaaS » stéphanois qui permet de se déplacer dans le Sud-Loire mais également en direction de Lyon ou encore ONLYMOOV dont les informations dépassent généralement le périmètre de la Métropole de Lyon).

Le pilotage du référentiel de données multitud' a alors été confié au SMT AML. En effet, pour alimenter les outils mis à disposition du grand public, une animation est nécessaire auprès des partenaires autour de l'enrichissement, de la mise à disposition, de la mise en forme et de la transmission des données. Les compétences nécessaires relèvent pleinement de celles exercées par le syndicat. Leur exercice permet, en retour, au syndicat d'encore mieux exercer ses compétences.

A travers la collecte des données, le SMT AML organise de fait une animation du bassin de mobilité à l'échelle du Plan d'Actions intermodalité et ses deux Métropoles et 44 EPCI. Les échanges de multitud' viennent alors compléter ceux du PAI. En plus de l'information voyageurs, c'est également la compétence de coordination des offres qui est ainsi assurée grâce notamment à un outil d'analyse des correspondances intégré dans la prestation ainsi qu'un accompagnement par l'entreprise spécialisée qui assure la prestation pour le compte du partenariat et sous pilotage du SMT AML.

Dans la base de données, les partenaires envoient également des informations utiles à la billettique mutualisée Oûra ainsi que des données anonymisées d'usage (ventes et validations) des titres T-libr portés par le SMT AML et ses membres. C'est ainsi l'ensemble des missions portées par le SMT AML qui bénéficient du pilotage de ce référentiel de données et de ses outils.

L'animation du partenariat multitud', les outils mis à disposition et l'accompagnement sont fortement appréciés des partenaires, comme a pu le montrer le bilan de multitud'3 en 2019. Une version 4 du référentiel est apparue, par ailleurs, indispensable pour assurer la continuité de service auprès des usagers des services réutilisateurs (Oûra, Moovizy et ONLYMOOV). Enfin, puisque multitud' est lié à l'ensemble des missions portées par le syndicat et facilite leur exercice, la version 4 du référentiel a été lancée sur la base des orientations discutées au Comité syndical du 31 janvier 2020.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'entreprise SETEC ITS via un accord-cadre notifié le 15 juillet 2020. Une procédure d'appel d'offres ouvert avec négociation a abouti, après avis de la Commission d'appel d'offre du 25 février 2021, à la notification le 8 avril 2021 d'un accord-cadre pour « la mise en œuvre, l'hébergement, l'exploitation, la maintenance et l'extension d'un référentiel multimodal de données « multitud' 4 » sur l'aire métropolitaine lyonnaise ».

Avec la version 4 de multitud' présentée officiellement le 18 novembre 2021, le référentiel de données est devenu un « trait d'union au service de toutes les mobilités ». Toujours plus complète, cette nouvelle version intègre de nouvelles données comme les stations de vélos en libre-service, d'auto-partage et de covoiturage (en temps réel chaque fois que disponible) pour lutter contre l'autosolisme et favoriser le report modal. Les données vélos (aménagements et stationnements) des partenaires qui le souhaitent sont également saisies dans Openstreetmap afin de permettre d'alimenter les outils spécifiques à ce mode de déplacement (Géovélo, OSMandMaps...).

Deux nouveaux territoires investis dans la mobilité et actifs notamment dans le PAI rejoignent le partenariat : les Communautés de communes de la Plaine de l'Ain et de la Côtière à Montluel. Soucieuses notamment des déplacements avec les zones d'activité qui se développent sur leur territoire et à proximité, elles intègrent les données des services qu'elles organisent, en particulier en matière de covoiturage et/ou de transport à la demande. Depuis 2021, la CC Plaine de l'Ain a également rejoint les réutilisateurs des données de multitud' à travers son outil « Plaine-mobilité.fr ». Avec Oûra, ONLYMOOV ou Moovizy, il y a donc désormais quatre réutilisateurs actifs des données de multitud'.

Au total, multitud'4 propose déjà, souvent en temps réel, des informations sur 16 000 places de stationnement, 45 parcs relais, 39 stations d'auto-partage, 1 600 lignes de transports collectifs et 14 600 points d'arrêt pour offrir à tous les habitants de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Étienne un service au plus proche de leurs besoins. Ces données continueront à s'enrichir dans le courant de l'année 2022.

Il est proposé une nouvelle convention de partenariat afin de définir les modalités selon lesquelles les parties signataires devront garantir le bon fonctionnement et l'exploitation du référentiel de données mobilité multitud' et ses outils associés. Elle arrête également les principes communs de gouvernance et d'exploitation du référentiel ainsi que de transmission des différentes données nécessaires à son bon fonctionnement.

Au regard des évolutions institutionnelles nombreuses ces dernières années (prises de position autour de la compétence AOM dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités, exercice directe de la compétence sur les transports interurbains par la Région Auvergne-Rhône-Alpes...), le renouvellement des conditions de participation financière des partenaires aurait conduit à l'organisation d'appel de fonds pour un total de moins de 4% du budget de l'opération. Par ailleurs, l'outil étant directement au service de la réalisation des missions du SMT AML sur son périmètre de projet (défini dans l'annexe 1 des statuts arrêtés le 4 juin 2021), comme évoqué au Comité syndical du 31 janvier 2020, le financement de multitud' 4 est assuré par le SMT AML. L'inscription au budget est prévue dans les autorisations d'engagement (AP) et crédits de paiement (CP) spécifiques (délibération 2021-08 du Comité syndical du 11 mars 2021).

Afin d'étudier la prise en charge partielle par le programme FEDER de ce projet ambitieux, des échanges administratifs ont eu lieu avec les services de la Région en charge de ces dispositifs. Un dossier pourra vraisemblablement être présenté avec une perspective de prise en charge potentielle d'environ 40%.

Enfin, des conventions spécifiques seront à établir avec tout partenaire (partenaire multitud' ou partenaire associé) souhaitant réutiliser les données issues du référentiel. Les modèles de ces conventions-types ont été joints à la convention objet de la présente délibération. Ils permettront soit la mise à disposition d'un flux de données mobilité, soit la mise à disposition d'un web-service de calcul d'itinéraire basé sur le référentiel multitud'. Ces conventions-types en annexe encadrent notamment les modalités techniques de mises à disposition des données, les obligations des réutilisateurs et les finalités possibles de leurs réutilisations.

Vu ledit dossier,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

DELIBERE

- **Approuve** ladite convention et ses annexes,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention et tous documents afférents,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la sollicitation de participations financières pour le projet multitud' dont le FEDER ou équivalent.